

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA RONDE, sous la présidence de M. SERVANT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. SERVANT, GUILLAUME, PICHOT, PACREAU, PARPAY, CAILLAUD, Mmes GUINET, ROY-DRAPPIER, NEUFCOUR-LIGONNIERE, APPERCE.

Excusés : Mme BOTREL, Mme FEMOLANT, M. TURGNE (pouvoir à Mme APPERCE)

Absente : Mme LOREAU

Secrétaire de séance : Mme APPERCE

Date de convocation : 09/01/2018

-:-:-:-:-

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2017.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le maire fait un point sur les réalisations 2017 et les prévisions 2018.

Le budget sera voté fin mars.

VENTE TERRAIN A M.BREMAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été question lors de la séance du 10 avril 2017 de céder au prix de 2000 € l'hectare un terrain (legs de Suzanne Michaud) à Monsieur BREMAUD de Maillezais.

Il précise que le bornage a été effectué et qu'il convient d'officialiser la décision de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle cadastrée ZB 284 sise « Bazoin » d'une superficie de 3 ha 24a 20ca au GAEC BREMAUD de Maillezais pour la somme de 6484 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente établi par Maître Eric SICLON, notaire à MAILLEZAIS.

**MODIFICATION STATUTAIRE DE LA C.D.C. AUNIS ATLANTIQUE
EXTENSION DES COMPETENCES AUX 2 COMPETENCES "PAPI" ET
"SLGRI"**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique a voté la modification de ses statuts visant l'extension des compétences aux deux Compétences « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) » et « Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) » dans le cadre du « grand cycle de l'eau ».

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Aunis Atlantique.

CITY-STADE

Monsieur le Maire donne le résultat de l'appel d'offres lancé par le groupement de commandes des plateaux multisports.

3 entreprises ont répondu à l'appel à candidatures. Après étude des offres, l'entreprise " SAR Tennis d'Aquitaine Equipement" a été retenue par la commission technique constituée des 4 communes réalisant cette commande groupée.

Le coût de la solution de base est de 45 525 € HT.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix des options proposées :

- Terrain synthétique : 6 000 € HT
- 1 table de ping-pong : 1 850 € HT
- 4 bancs assis debout : 1 200 € HT
- 1 poubelle : 300 € HT en bois
- 1 range vélo (6 vélos) : 350 € HT
- 1 piste d'athlétisme : 10 330 € HT
- 1 pare ballon (50 ml à 100 €) : 5 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre toutes les options proposées. Le coût total de ce projet s'élève donc à 70 555 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement avec la société SAR Tennis d'Aquitaine Equipement.

Monsieur le Maire informe que BENON a décidé de reporter son projet à 2019.

L'entretien du terrain synthétique soulève quelques inquiétudes chez certains conseillers.

Pendant la réalisation du plateau multisports, l'installation de gaines est préconisée pour son éventuel éclairage.

EMPLACEMENT DU CITY-STADE

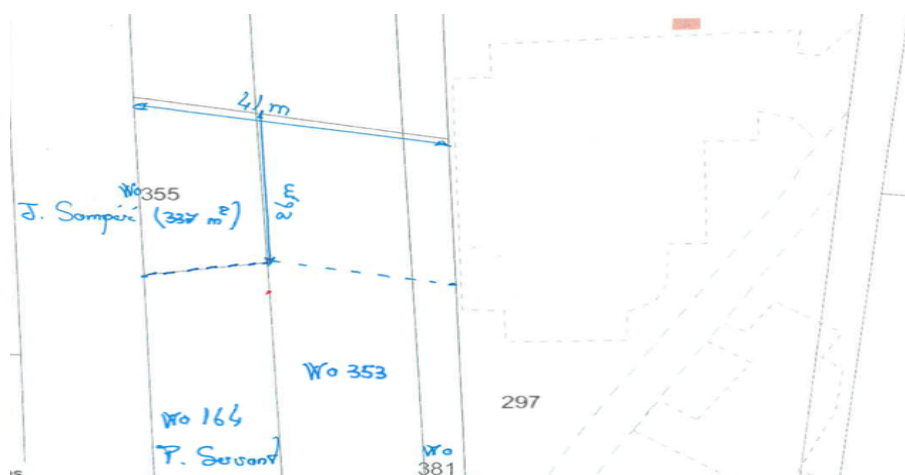
Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'emplacement du city-stade, initialement prévu près de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'acquérir :

-une partie des parcelles cadastrées WO 353 et WO 381 appartenant aux consorts GUILLOUX ;

-la parcelle WO 355 et une partie de la parcelle WO 164 appartenant à Mme SACRE née SERVANT Pierrette.

Ci-dessous un plan des parcelles jouxtant le parking "tennis".



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe le prix d'achat à 11 € le m². Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte à intervenir pour l'achat de ces parcelles.

RIFSEEP

La commune doit mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur celui du SIVOS étudié au comité syndical le 7 décembre dernier tout en apportant quelques modifications (maintien de salaire, versement mensuel, formation de groupe « administratif »).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

BAUX RURAUX

Monsieur PICHOT, adjoint au Maire informe que les baux des anciens terrains de Mlle MICHAUD doivent être signés avec les agriculteurs et qu'il convient de fixer le montant du fermage.

Le Conseil Municipal décide d'établir ces baux en se référant à l'arrêté préfectoral fixant les valeurs locatives des terrains et de prendre la moyenne des valeurs soit :

- 117 € l'hectare pour les terres classées en 2^{ème} catégorie
- 89 € l'hectare pour les terres classées en 3^{ème} catégorie

Monsieur le Maire est autorisé à signer les baux avec les exploitants.

DIVERS

- Voirie : Pour assurer la sécurité des véhicules sur la voie communale 106 (de la Croix des Marys à Guérine), un arrêté de circulation limitant à 30 Km/h sera pris. Des panneaux seront mis en place.
- La commission voirie doit se réunir pour programmer des travaux urgents le long de la Sèvre et du Mignon.
- Salle des fêtes : Alain GUILLAUME informe que, suite au passage de la commission de sécurité, il conviendrait de réunir les associations pour une formation « sécurité » par les pompiers. Le plan de secours est à joindre à la convention de location.
- Centre de Loisirs : Patrice PACREAU annonce qu'à la rentrée prochaine, le centre de loisirs pourrait fonctionner le mercredi (suivant les résultats de l'enquête auprès des familles).
- Local ACCA : Christophe PARPAY, chef de corps des Sapeurs-Pompiers, fait part des bonnes relations avec les chasseurs. Alain GUILLAUME précise que le consuel doit passer pour la mise aux normes électriques.